

La philosophie et la définition du coaching de l'ICF



L'International Coach Federation (ICF) préconise une démarche de coaching qui considère le client en tant qu'expert de sa propre vie personnelle et/ou professionnelle.

Chaque client est créatif, plein de ressources et il forme un « tout ».

À partir de ces bases fondamentales, la responsabilité du du coach est de :

1. Découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que le client souhaite accomplir
2. Encourager le client à l'auto-découverte
3. faire émerger des solutions et des stratégies générées par le client
4. Définir la responsabilité du client

Définition du coaching

Le coaching est une relation de partenariat qui permet aux clients de produire des résultats satisfaisants dans leurs vies personnelles et professionnelles.

À travers le processus du coaching, les clients approfondissent leurs connaissances, améliorent leurs performances et valorisent leur qualité de vie.

Lors de chaque séance, le client choisit le sujet ; le coach écoute et contribue à l'entretien en posant des questions et en faisant des observations.

Cette interaction permet d'instaurer de la clarté et d'orienter le client vers une attitude proactive. Le coaching accélère les progrès du client en assurant une plus grande focalisation et une prise de conscience des choix. Le coaching se concentre sur ce que les clients sont aujourd'hui et sur ce qu'ils sont prêts à entreprendre pour arriver à leur but.

Qui sommes-nous ?

L'objectif principal de l'International Coach Federation (ICF) est de guider l'avancement global de la profession de coach. ICF est un organisme sans but lucratif, dont les membres sont des professionnels du coaching du monde entier qui pratiquent, enseignent et font de la recherche.

ICF a pris l'initiative d'élaborer une définition du coaching et de la philosophie, ainsi que l'établissement de normes éthiques pour ses membres dans le monde entier. Grâce à son propre code de déontologie, son processus éthique et son « Independent Review Board » (IRB), ICF établit des normes professionnelles de coaching tout en donnant aux consommateurs un lieu pour déposer des plaintes « éthiques » concernant les membres de l'ICF ou des coaches certifiés ICF. ICF offre aussi une assistance en ligne qui peut être utilisée en envoyant un courriel à ethics@coachfederation.org ou en appelant le +1.859.219.3580 et en indiquant que vous avez une question éthique.

La vision d'ICF

Le coaching est une partie intégrante d'une société prospère et tous les membres ICF sont les représentants d'un coaching professionnel de grande qualité.

Les valeurs fondamentales d'ICF :

Les coaches ICF se sont engagés à la fiabilité, l'ouverture, l'acceptation et la congruence et considèrent toutes les parties de l'ensemble de la communauté ICF mutuellement responsables de faire respecter les valeurs suivantes :

Intégrité

Nous soutenons les normes les plus élevées à la fois pour la profession de coach et notre organisation.

Excellence

Nous fixons et démontrons les normes d'excellence pour des professionnels du coaching

Collaboration

Nous valorisons le lien social et le renforcement de la communauté qui se produit à travers le partenariat de collaboration et de co-création.

Respect

Nous sommes inclusives et apprécions la diversité et la richesse de nos membres dans le mode entier. Les personnes sont prioritaires tout en respectant les normes, les politiques et la qualité.

Éthique

L'éthique est guidée par des principes moraux sous-jacents sur comment les coaches se comportent en harmonie avec les valeurs d'ICF ci-dessus.

Ce que nous attendons des membres ICF pour respecter le Code de déontologie et de donner le meilleur d'eux-mêmes :

Les Membres et les coaches de l'ICF s'engagent à :

- Avoir un comportement éthique qui est le fondement de la profession de coach .
- Être en apprentissage continu dans le domaine du coaching comme cela est demandé.
- Être en recherche pour développer la conscience de soi, l'auto-contrôle et l'auto-amélioration.
- Agir et être un individu éthique dans toutes les interactions professionnelles.
- Être conscient de la responsabilité assumée en tant que parties prenantes mondiales et coach ICF.
- Être complètement engagé et être un exemple à la fois pour la profession de coach et pour la communauté.
- Respecter les normes les plus élevées d'une manière qui reflète positivement la profession de coach.
- Être pleinement présent dans chaque interaction dans laquelle nous nous engageons.
- Reconnaître et respecter les lois et règlements de chaque pays, de la municipalité et de l'organe de direction local en vigueur.
- Fournir un espace sûr pour les formateurs, prestataires de services, les coaches et les coaches en formation pour apprendre, exceller sur le plan éthique et nous efforcer de devenir des coaches professionnels de haut calibre.
- Opter pour la diversité et l'inclusion, et la valeur de la richesse des parties prenantes mondiales.

Code de déontologie (Août 2015)

Préambule

ICF est déterminé à maintenir et à promouvoir l'excellence en coaching. Par conséquent, ICF attend de tous ses membres et des coaches accrédités (coaches, coaches mentors, superviseurs, formateurs de coaches ou élèves), de se conformer aux éléments et principes de conduite éthique : être compétent et intégrer efficacement les 11 Compétences de base dans leur travail.

En ligne avec les valeurs fondamentales de l'ICF et la définition du coaching de l'ICF, le Code de déontologie est conçu pour fournir des directives appropriées, la responsabilisation et les normes de conduite applicables à tous les Membres de l'ICF et les détenteurs des titres de compétences-ICF, qui s'engagent à le respecter et à le suivre.

Première partie: définitions

Coaching : le coaching est à la fois une relation de partenariat avec des clients et un processus créatif qui les inspirent et les incitent à maximiser leur potentiel personnel et professionnel.

Coach ICF : Un coach ICF accepte de pratiquer les 11 compétences de base et s'engage à respecter le Code déontologique de l'ICF.

La relation de coaching professionnel : une relation de coaching professionnel existe lorsque le coaching comprend un accord (y compris les contrats) qui définit les responsabilités de chaque partie.

Les rôles dans la relation de coaching : afin de clarifier les rôles dans la relation de coaching il est souvent nécessaire de faire la distinction entre le client et le sponsor/prescripteur. Dans la plupart des cas, le client et le sponsor/prescripteur sont la même personne et sont donc conjointement dénommées le client. Aux fins d'identification, cependant, l'ICF définit ces rôles comme suit:

Client : le «Client / coaché » est la personne (s) coachée.

Commanditaire : Le «sponsor/prescripteur» est l'entité (y compris ses représentants) qui paye pour et / ou l'organisation des coaching qui doivent être fournis. Dans tous les cas, des contrats d'engagement de coaching devraient établir clairement les droits, les rôles et les responsabilités à la fois pour le client et pour le prescripteur si il est différent du coaché.

Etudiant: l'étudiant» est quelqu'un inscrit à un programme de formation de coaching, ou qui travaille avec un superviseur ou un mentor pour apprendre le processus de coaching afin d'améliorer et de développer ses compétences de coaching.

Conflit d'intérêts: Une situation dans laquelle un coach a un intérêt privé ou personnel suffisant pour paraître influencer l'objectif de ses fonctions officielles en tant que coach et professionnel.

Deuxième partie: Les normes de code éthique

Section1 : le code de conduite professionnel

En tant que coach, je m'engage à

- 1) me conduire en accord avec le Code déontologique de l'ICF dans toutes les interactions, y compris la formation de coach, de mentor et de superviseur.
- 2) à prendre les mesures appropriées avec le coach, le formateur de coach, ou le mentor et / ou à prendre contact avec l'ICF pour répondre à toute violation de l'éthique ou à la violation possible dès que je me rends compte, que cela m'implique ou implique des personnes.
- 3) communiquer et sensibiliser les entreprises, les employés, les sponsors, les coaches et les autres, qui pourraient avoir besoin d'être informés des co-responsabilités établies par le présent code.
- 4) Éviter la discrimination illicite dans les activités professionnelles, y compris l'âge, la race, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale ou d'invalidité.
- 5) faire des déclarations verbales et écrites qui sont vraies et précises sur ce que je propose comme coach et ce qu'est le coaching professionnel pour l'ICF.
- 6) identifier avec précision mes qualifications de coach, mon expertise, mon expérience, ma formation, mes certifications et l'accréditation d'ICF.
- 7) Reconnaître et honorer les efforts et les contributions des autres et ne revendiquer la propriété que de mon propre matériel. Je comprends que la violation de cette norme peut faire objet d'un recours judiciaire par un tiers.

8) m'efforcer en permanence d'identifier mes propres questions personnelles qui pourraient influencer, générer un conflit intérieur ou interférer avec ma pratique professionnelle ou mes relations professionnelles en coaching. Je chercherai rapidement une assistance professionnelle pertinente afin de déterminer les mesures à prendre, y compris si c'est nécessaire de suspendre ou de résilier ma relation (s) de coaching chaque fois que les faits et les circonstances l'exigent.

9) Reconnaître que le Code de déontologie du coaching s'applique à ma relation avec les clients, les coachés, les étudiants, les « mentorés » et les supervisés.

10) conduire et rédiger des rapports de recherches avec compétence, honnêteté dans les normes scientifiques reconnues et les directives applicables sous réserve. Ma recherche sera effectuée avec le consentement et l'approbation nécessaire de ceux qui sont impliqués, et avec une approche qui permettra de protéger les participants contre tout dommage potentiel. Tous les efforts de recherche seront effectués en conformité avec toutes les lois applicables dans le pays dans lequel la recherche est effectuée.

11) Maintenir, stocker et disposer de tous les dossiers, y compris les fichiers et les communications électroniques, créés au cours de mes missions de coaching d'une manière qui favorise la confidentialité, la sécurité et la vie privée et se conforme à toutes les lois et accords applicables.

12) Utilisez mes coordonnées de membre ICF (adresses e-mail, numéros de téléphone, etc.) que dans la manière et dans la mesure autorisée par l'ICF.

Section 2: Conflits d'intérêts

En tant que coach, je m'engage à :

13) Chercher à être conscient de tout conflit ou conflit d'intérêts potentiel, divulguer ouvertement un tel conflit et offrir de me retirer lorsque survient un conflit.

14) Clarifier les rôles pour les coaches internes, fixer des limites et examiner avec les parties prenantes des conflits d'intérêts qui peuvent surgir entre le coaching et d'autres fonctions de rôle.

15) Divulguer à mon client et le sponsor/prescripteur (s) toutes les compensations je pourrais recevoir d'un tiers pour avoir été référencé ou pour recevoir des clients.

16) honorer une relation coach/ client équitable, quelle que soit la forme de compensation.

Section 3: conduite professionnelle avec les clients

En tant que coach, je m'engage à :

17) parler avec éthique ce que je sais être vrai pour les clients, les clients possibles ou des sponsors sur la valeur potentielle du processus de coaching ou de moi en tant que coach.

18) bien expliquer et nous assurer qu'avant ou à la première réunion, mon client et son commanditaire (s) comprennent la nature du coaching, la confidentialité et ses limites, les arrangements financiers, et tous les autres termes du contrat de coaching.

19) Avoir un contrat de coaching clair avec mes clients et commanditaire (s) avant le début de la relation de coaching et d'honorer cet accord. L'accord doit inclure les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties concernées.

20) Etre responsable dans la fixation des limites claires, appropriées et culturellement sensibles pour gérer les interactions physiques, ou téléphoniques (mails..), que je peux avoir avec mes clients ou mes prescripteurs.

21) Evitez toute relation sexuelle ou romantique avec des clients actuels ou prescripteurs (s) ou les étudiants, les mentorés ou supervisés. En outre, je serai attentif à la possibilité de toute intimité sexuelle potentielle entre les parties, y compris mon personnel et / ou assistants soutien et prendra les mesures appropriées pour résoudre le problème ou de résilier l'engagement afin de fournir un environnement sécuritaire global.

22) Respecter le droit du client de résilier la relation de coaching à tout moment pendant le processus, sous réserve des dispositions du contrat. Je resterai attentif aux alertes si il y a un changement dans la valeur reçue de la relation de coaching.

23) Encourager le client ou le parrainer pour faire un changement si je crois que le client ou le prescripteur seraient mieux servis par un autre coach ou par une autre ressource et suggère à mon client de solliciter les services d'autres professionnels lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Section 4: Confidentialité / vie privée

En tant que coach, je m'engage à :

24) Maintenir les niveaux les plus stricts de confidentialité avec tous les clients, sauf si requis par la loi.

25) Avoir un accord clair sur la façon dont les informations sur le coaching seront échangées entre le coach, le client et le sponsor/prescripteur.

26) Avoir un accord clair en tant que coach, mentor, superviseur de coaching ou de formateur, client et prescripteur, étudiant, stagiaire ou supervisé sur les conditions dans lesquelles la confidentialité ne peut être maintenue (par exemple, les activités illégales, conformément à ordonnance valide d'un tribunal ou d'une assignation; risque imminent ou probable de danger pour soi ou pour les autres; etc.) et s'assurer que le client et le sponsor, étudiant, stagiaire ou supervisé volontairement et sciemment conviennent par écrit de cette limite de la confidentialité. Si je crois raisonnablement que l'une des circonstances ci-dessus est applicable, je dois informer les autorités compétentes.

27) Exiger que tous ceux qui travaillent avec moi à l'appui de mes clients à se conformer au Code déontologique de l'ICF, Nombre 26, section 4, de la confidentialité et de la protection des normes, et tous les autres articles du Code d'éthique qui pourraient être applicables.

Section 5: Poursuite du développement

En tant que coach, je m'engage à :

28) développer en continu mes compétences professionnelles car c'est un besoin essentiel pour un coach.

Troisième partie: L'ICF engagement déontologique

Comme un coach ICF, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques avec mes clients de coaching et sponsors, collègues, et le grand public. Je promets de respecter le code déontologique de l'ICF et de pratiquer ces normes avec ceux que je coache, forme, mentorise ou supervise.

Si je contrevenais à cet engagement de déontologie ou d'une partie du code déontologique de l'ICF, je suis d'accord que l'ICF, à sa seule discrétion, peut me tenir responsable. Je suis d'accord en outre que ma responsabilité à l'ICF pour tout manquement pourrait inclure des sanctions, comme la perte de mon adhésion ICF et / ou mes lettres de créance de l'ICF.

Pour plus d'informations sur le processus de révision éthique y compris les liens de déposer une plainte, s'il vous plaît cliquez ici.

Adopté par le Conseil mondial de l'ICF administration Juin à 2015.

Nom Prénom

Signature